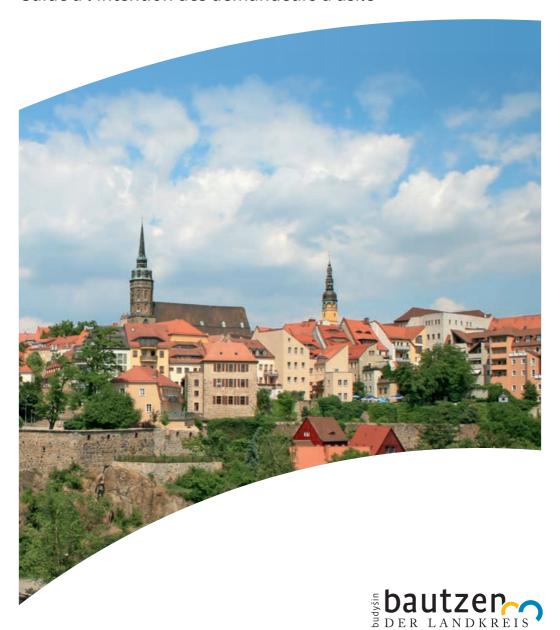


Bienvenue dans la circonscription de Bautzen -

Guide à l'intention des demandeurs d'asile





SOMMAIRE

1.	BIENVENUE	5
2.	PREMIERS PAS	6
	2.1. Ausländeramt (Service des étrangers)	6
	Se loger Einwohnermeldeamt (Service de déclaration de domicile)	7
	2.3. Einwohnermeldeamt (Service de déclaration de domicile) 2.4. Gestion du courrier administratif	7 8
	2.5. Apprentissage de l'allemand et cours d'intégration	8
	2.6. Où trouver des réponses en cas de questions ?	9
	2.0. Ou trouver des reportees en eus de questions .	
3.	VIVRE EN ALLEMAGNE	11
	3.1. Démocratie	11
	3.2. Liberté individuelle	11
	3.3. Égalité des droits	12
	3.4. Religion	12
	3.5. Boire et manger	12
	3.6. Bureaucratie	12
	3.7. Se saluer	13
	3.8. Dire « Non »	13
	3.9. Ponctualité	13
	3.10. Repos	13
	3.11. Respect de l'environnement	13
4.	ARGENT	14
5.	FAIRE SES COURSES	15
6.	SANTÉ	16
	6.1. Consultation uniquement sur présentation d'un bon de consultation médicale	16
	6.2. Ambulances pour réfugiés	17
	6.3. Hôpitaux	17
	6.4. Services de secours	18
	6.5. Aide en situation de crise	18
7.	ENFANTS ET FAMILLE	19
	7.1. Éducation des enfants	19
	7.2. Crèches et jardins d'enfants	20
	7.3. Devoir de surveillance des parents	20

8.	ÉCOLE	21
	8.1. Scolarisation et enseignement obligatoire	21
	8.2. Consultation avant l'entrée à l'école	21
	8.3. Sächsische Bildungsagentur (Agence pour l'éducation de Saxe)	22
	8.4. Aller à l'école à pied ou en bus	22
	8.5. Voyages scolaires, excursions et fêtes d'école	23
9.	EMPLOI ET PROFESSIONS	24
	9.1. Stage, formation et emploi	24
	9.2. Bundesagentur für Arbeit (Agence fédérale pour l'emploi)	25
	9.3. Reconnaissance des qualifications professionnelles	25 25
10.	. MOBILITÉ	26
	10.1. Transports publics	26
	10.2. Circuler à vélo	27
	10.3. Circuler en voiture ou en moto	27
	10.4. Permis de conduire étrangers	27
11.	. DÉCISION SUR LA PROCÉDURE D'ASILE	28
12.	. L'ASILE VOUS A ÉTÉ ACCORDÉ. QU'EST-CE QUI CHANGE ?	29
	12.1. Se loger en tant que bénéficiaire du droit d'asile	29
	12.2. Argent pour les bénéficiaires du droit d'asile	30
	12.3. Santé pour les bénéficiaires du droit d'asile	30
	12.4. Travailler en tant que bénéficiaire du droit d'asile	31
13.	. CONSEIL EN VUE DU RETOUR	32
AP	PLICATION WILLKOMMEN	33
AN	INEXE	34
	Liste des organismes d'aide	34
	Cartes	36
	Notes	41
	Mentions légales	44



Le grand marché et l'Hôtel de Ville de Bautzen

1. BIENVENUE

Bienvenue dans la circonscription de Bautzen.

La circonscription de Bautzen rassemble 58 villes et communes et est l'une des 10 circonscriptions qui composent l'État libre de Saxe, l'un des 16 Länder d'Allemagne. La Saxe compte environ quatre millions d'habitants, dont 300 000 vivent dans la circonscription de Bautzen.

L'environnement, la nature, les coutumes... À votre arrivée, beaucoup de choses vont vous paraître surprenantes. Vous vous poserez sûrement de nombreuses questions et ferez face à quelques incompréhensions.

Cette brochure est là pour vous aider à vous orienter et pour faciliter votre arrivée dans la circonscription de Bautzen. Vous trouverez dans ce guide toutes les informations importantes pour votre vie quotidienne, les adresses de contact et les numéros de téléphone auprès desquels vous pourrez trouver conseil.



2. PREMIERS PAS

2.1. Ausländeramt (Service des étrangers)

La Zentrale Ausländerbehörde (ZAB), ou service central des étrangers, vous a inscrit dans un centre de premier accueil, qui se trouve donc dans la circonscription de Bautzen.

Dans cette circonscription, votre premier interlocuteur est l'Ausländeramt (Service des étrangers) du Landratsamt (sous-préfecture) de Bautzen. Il s'occupera de vous pendant toute la durée de votre procédure d'asile, de votre tolérance de séjour ou de votre autorisation provisoire de séjour.



Ausländeramt (Service des étrangers) de Kamenz

(compétent dans la zone jaune) Macherstraße 55

01917 Kamenz

auslaenderamt@lra-bautzen.de

Horaires d'accueil du public :

Mardi et jeudi de 8h30 à 18h00 Téléphone : 03591 5251 34001

de Bautzen

(compétent dans la zone bleue) Bahnhofstraße 18 02625 Bautzen



2.2. Se loger

Un logement vous est attribué par l'Ausländeramt (Service des étrangers). Dans la plupart des cas, il s'agit d'un hébergement communautaire, appelé Heim (foyer, en français). Pendant toute la durée de votre procédure d'asile, de votre tolérance de séjour ou de votre autorisation provisoire de séjour, vous êtes obligé de vivre dans le logement qui vous a été attribué. Il s'agit en général d'un foyer d'accueil.

Dans chaque foyer, des personnes sont là pour vous aider à vous orienter dans votre nouveau pays.

Vous partagez ce foyer avec des personnes d'autres cultures.

Veillez à respecter les règles suivantes :

- Respectez le règlement intérieur ainsi que les autres habitants du foyer afin d'éviter tout conflit.
- Ne gaspillez pas l'électricité et l'eau afin de préserver l'environnement.



- Aérez votre chambre tous les jours afin d'éviter l'apparition de moisissures.
- Respectez les horaires de visite.
- Votre courrier vous est remis par les personnes qui travaillent au foyer.
- Échangez vos numéros de téléphone avec les personnes qui travaillent dans votre foyer afin de parer aux cas d'urgence.

Einwohnermeldeamt (Service de déclaration de domicile) 2.3.

En Allemagne, il existe ce que l'on appelle le « Meldepflicht », ou « l'obligation de déclaration ». Celleci vous oblige à déclarer votre présence auprès de votre ville ou de votre commune de résidence. L'organisme qui gère cette procédure est l'Einwohnermeldeamt (Service de déclaration de domicile). Il se trouve dans la mairie de votre ville ou de votre commune. Un justificatif de déclaration mentionnant votre adresse vous y sera délivré.

Pour vous déclarer, vous devez présenter un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport ou document en cours de validité). La déclaration est gratuite.

En cas de questions, adressez-vous à l'Ausländeramt (Service des étrangers).

ATTENTION:

Vous avez un délai de deux semaines après votre emménagement pour déclarer votre domicile!

Si vous ne vous enregistrez pas ou si vous le faites trop tard, vous êtes passible d'une amende.



2.4. Gestion du courrier administratif

Au cours de votre procédure d'asile, vous allez recevoir des courriers de la part des administrations et des autorités. Vous devez les ouvrir immédiatement! Ils peuvent contenir des échéances que vous devez respecter.

Si vous habitez dans un foyer, demandez aux personnes qui y travaillent si vous avez reçu du courrier. Si vous habitez dans votre propre logement, ouvrez votre boîte aux lettres tous les jours.

2.5. Apprentissage de l'allemand et cours d'intégration

Pour apprendre l'allemand, les premières possibilités sont les suivantes :

- Cours de langue dispensés par des bénévoles (Informations sur la direction du foyer et coordonnées des organismes bénévoles à la fin de cette brochure)
- Apprentissage autonome de l'allemand avec l'application gratuite : www.ankommenapp.de

Différents cours d'allemand sont proposés (ex. : « Deutsch sofort », « Deutsch qualifiziert » ou encore « Berufsbezogene Sprachförderung »). Ils s'adressent aux groupes de personnes suivants :

- Les demandeurs d'asile bénéficiant d'une tolérance de séjour pour des raisons humanitaires ou personnelles
- Les demandeurs d'asile bénéficiant d'une autorisation provisoire de séjour et envisageant fortement de rester

Les bénéficiaires du droit d'asile ont l'obligation de participer à un cours d'intégration. Celui-ci se compose d'un cours de langue et d'un cours d'orientation. Le cours d'orientation est destiné à vous faire découvrir le mode de vie en Allemagne, son système juridique, sa culture et son histoire. La participation à ces cours est gratuite.

Les demandeurs d'asile bénéficiant d'une tolérance de séjour ou d'une autorisation provisoire de séjour et envisageant fortement de rester peuvent aussi être autorisés à suivre ces cours. Pour cela, ils doivent faire une demande auprès du Bundesamt für Migration und Flüchtlinge (BAMF - Office fédéral pour la migration et les réfugiés). L'octroi d'une place en cours n'est pas systématique et se fait sous réserve des places disponibles.

Autres informations sur le Bundesamt für Migration und Flüchtlinge (BAMF - Office fédéral pour la migration et les réfugiés):



En cas de question, veuillez vous adresser à l'Ausländeramt (Service des étrangers). Lors de l'entretien personnel, veuillez apporter un justificatif d'identité et, le cas échéant, un certificat de langue allemande.

Cours d'intégration :

Ausländeramt/Sachgebiet Integration Macherstraße 55 01917 Kamenz



Téléphone: 03591 5251 34301

Horaires d'accueil du public :

Mardi de 8h30 à 18h00 Jeudi de 8h30 à 18h00

2.6. Où trouver des réponses en cas de questions...

... sur la procédure d'asile?

La procédure d'asile est une procédure très complexe. À son issue, il est décidé si vous êtes autorisé à rester en Allemagne, et pour combien de temps. En cas de questions sur la procédure d'asile, veuillez vous adresser à l'Ausländeramt (Service des étrangers).

Ausländeramt (Service des étrangers) de Kamenz

Macherstraße 55 01917 Kamenz

auslaenderamt@lra-bautzen.de

Horaires d'accueil du public :

Mardi et jeudi de 8h30 à 18h00 Téléphone : 03591 5251 34001

de Bautzen

Bahnhofstraße 18 02625 Bautzen



... sur la vie quotidienne et l'intégration?

Jugendmigrationsdienst

(Service de migration de la jeunesse, pour les jeunes migrants âgés de 12 à 27 ans)

Haus der Diakonie Wilhelm-Ostwald-Str. 19

Fichtestraße 8 02625 Bautzen

01917 Kamenz

Téléphone: 03578 385423 Téléphone: 03591 276761



Conseil en matière de migration pour les adultes

Haus der Caritas Caritas Bautzen
Haydenstraße 8 Kirchplatz 2
01917 Kamenz 02625 Bautzen

Téléphone: 03578 374320 Téléphone: 03591 498250

www.caritas-oberlausitz.de

Dans la circonscription de Bautzen, de nombreuses personnes s'engagent aux côtés des réfugiés pour faciliter leur arrivée en Allemagne. Ces personnes sont là pour répondre à vos questions sur la vie de tous les jours et pour vous aider dans vos démarches administratives. Vous trouverez les coordonnées des personnes disponibles dans votre voisinage à la fin de cette brochure.

... sur l'intégration et des situations du quotidien?

Ausländerbeauftragte (Délégué aux affaires des étrangers) :

Bahnhofstraße 9 02625 Bautzen

 Téléphone :
 03591 5251-87700

 Horaires d'accueil du public :
 de 10h00 à 12h00

auslaenderbeauftragte@lra-bautzen.de





La place du marché et l'Hôtel de Ville de Kamenz

3. VIVRE EN ALLEMAGNE

3.1. Démocratie

L'Allemagne est un pays démocratique. Cela signifie que le pouvoir souverain appartient au peuple. C'est inscrit dans la Loi fondamentale, qui est la base juridique suprême de la vie communautaire en Allemagne. Les Allemands élisent leur gouvernement lors des élections politiques.

3.2. Liberté individuelle

En Allemagne, il est interdit de discriminer quiconque en raison de son sexe, de sa couleur de peau, de ses origines, de sa religion, de son orientation sexuelle ou de sa nationalité. Si vous vous sentez discriminé, appelez la police. De nombreuses personnes de différentes nations vivent en Allemagne. Toutes ont les mêmes droits. Aucune personne n'est meilleure ou plus mauvaise qu'une autre. Vous devez donc aussi respecter les personnes qui viennent de pays potentiellement en conflit avec votre pays d'origine.

En Allemagne, toute personne a le droit de choisir librement son partenaire, et ceci s'applique également aux couples de même sexe.

Un couple peut vivre ensemble, qu'il soit marié ou non.

3.3. Égalité des droits

En Allemagne, les femmes et les hommes sont égaux. Partout dans le pays, les femmes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que les hommes. Elles peuvent prendre des décisions elles-mêmes et vivre librement.

La violence à l'encontre des femmes est punie par la loi allemande, y compris lorsqu'une femme est victime des violences de son mari.

Les relations sexuelles non consenties sont punies par la loi allemande, même au sein d'un couple.

Les femmes pratiquent les mêmes métiers que les hommes. Elles peuvent par exemple être médecins, infirmières ou agents de police. Les femmes occupent aussi des postes à responsabilité et font leur travail aussi bien que les hommes. Comportez-vous avec les femmes avec autant de respect que vous le faites avec les hommes. Vous devez également vous conformer aux consignes données par des femmes.

3.4. Religion

En Allemagne, l'État et la religion sont séparés. La liberté de religion s'y applique, ce qui signifie que chacun peut revendiquer son appartenance à une religion. La religion y est une affaire personnelle. Toute personne a donc le droit de croire en ce qu'elle veut. Personne n'est moins bon ou meilleur qu'un autre en raison de sa croyance ou de sa non-croyance. Il est aussi possible de n'appartenir à aucune religion.

3.5. Boire et manger

Le porc est une viande traditionnellement très consommée en Allemagne. Veillez donc à toujours vous renseigner sur la composition des plats que l'on vous propose. Par ailleurs, de nombreux bonbons contiennent de la gélatine, fabriquée avec de la peau et des os de cochon.

Pour être sûr que les produits alimentaires sont « halal », privilégiez les produits indiqués comme « vegan » ou « végétariens ».

En outre, il est courant en Allemagne de boire de l'alcool à différentes occasions. Vous pouvez et avez tout à fait le droit de refuser de l'alcool. Cela ne sera pas considéré comme malpoli et sera accepté.

3.6. Bureaucratie

Les démarches auprès des autorités et administrations allemandes peuvent parfois paraître très complexes. Elles sont soumises à des procédures normalisées qui prennent du temps et peuvent parfois être très fastidieuses. C'est néanmoins le seul moyen de traiter tout le monde de la même manière, sans privilégier ou léser quiconque.

3.7. Se saluer

En Allemagne, les gens se serrent la main pour se saluer, se dire au revoir ou lorsqu'il font la connaissance de personnes inconnues. Les hommes comme les femmes se serrent la main en se regardant dans les yeux. Un sourire n'est pas synonyme d'avance sexuelle. Une personne qui sourit cherche tout simplement à être amicale. Pour saluer ses voisins ou, par exemple, les personnes présentes dans la salle d'attente d'un médecin, un simple « Guten Tag » (« Bonjour ») suffit. Lorsque vous discutez avec une personne que vous ne connaissez pas, préférez le vouvoiement. Le tutoiement est considéré comme impoli, sauf entre amis.

3.8. Dire « non »

En Allemagne, les gens donnent souvent leur avis de façon directe. Il est courant d'exprimer des critiques constructives pour pouvoir s'améliorer ou pour que les autres personnes s'améliorent. Il est également courant de dire « non » clairement. Si quelqu'un vous propose par exemple de manger ou boire quelque chose, vous n'êtes pas obligé d'accepter. Votre réponse sera respectée par les Allemands et ne sera pas considérée comme impolie.

3.9. Ponctualité

En Allemagne, on accorde beaucoup d'importance à la ponctualité. Les Allemands arrivent fréquemment à un rendez-vous avec cinq minutes d'avance. Le retard est considéré comme une impolitesse. Si vous pensez que vous allez arriver en retard à un rendez-vous, veillez à prévenir la personne de votre retard. Veillez particulièrement à être ponctuel lors de vos rendez-vous avec les autorités.

3.10. Repos

Le dimanche est un jour de repos en Allemagne. La plupart des gens ne travaillent pas ce jour-là. En outre, tous les jours de 22h à 6h du matin, c'est le repos nocturne : pendant cette période, les Allemands veillent à être silencieux afin de ne pas déranger leur voisinage. Faites attention à respecter ce point, même lorsque vous souhaitez célébrer des fêtes, comme le ramadan, par exemple.

3.11. Respect de l'environnement

Les Allemands sont très soucieux de la propreté de l'environnement. C'est pour cela qu'ils trient leurs déchets et utilisent différentes poubelles pour les différents types de déchets. La poubelle avec le couvercle jaune est par exemple réservée aux déchets en plastique. Les bouteilles, quant à elles, sont consignées. Ne les jetez pas dans la poubelle. Ramenez-les au supermarché. Vous recevrez une somme d'argent en échange.



4. ARGENT

La devise utilisée en Allemagne est l'euro. Un euro correspond à 100 cents.

Si vous n'avez pas de revenus ou de moyens, vous pouvez faire une demande d'aide de l'État (prestations financières ou matérielles). L'Ausländeramt (Service des étrangers) s'occupe de ces questions.

L'aide vous sera versée en liquide ou virée sur votre compte.

Le paiement en liquide se fait à la caisse du Landratsamt (sous-préfecture) de Bautzen.

Si vous souhaitez ouvrir un compte, adressezvous à la banque ou à la caisse d'épargne de votre choix.

ATTENTION:

Déclarez immédiatement tout revenu à l'Ausländeramt (Service des étrangers)!



Si vous touchez un revenu d'un emploi, vous devez le déclarer immédiatement à l'Ausländeramt (Service des étrangers).

Si vous ne le faites pas, vous devrez rembourser les sommes d'argent que vous avez déjà perçues et serez passible d'une amende. Dans les cas les plus graves, cela pourra être considéré comme un délit, ce qui aurait des conséquences négatives sur votre statut de séjour.

5. FAIRE SES COURSES

Les marchandises vendues dans les supermarchés sont généralement abordables. Les supermarchés sont ouverts tous les jours sauf les dimanches et jours fériés.

Vous trouverez des vêtements, des meubles et des articles ménagers d'occasion à un prix abordable dans les « magasins sociaux ». Pour pouvoir faire des achats dans ces magasins, vous devez présenter un justificatif d'identité (autorisation provisoire ou tolérance de séjour) ou votre avis de prestations. On trouve des magasins sociaux dans de nombreuses villes. Dans les magasins de seconde main, vous trouverez également des vêtements déjà portés, mais en bon état.

Magasins sociaux à Hoyerswerda	à Bautzen	à Kamenz	
Richard-Wagner-Straße 13	Steinstraße 34	Garnisonsplatz 4a	
02977 Hoyerswerda	02625 Bautzen	01917 Kamenz	
			,

Vous trouverez des produits alimentaires à bas prix dans les « Tafel ». Les « Tafel » sont une association de bénévoles, de donateurs et de sponsors. Ils récupèrent les surplus de denrées alimentaires encore de bonne qualité et les redistribuent aux plus démunis.

Si vous souhaitez bénéficier des denrées alimentaires des Tafel, vous devez présenter un justificatif d'identité (autorisation provisoire ou tolérance de séjour) ou votre avis de prestations.

Tafel: Tafel Bautzen	Tafel Kamenz	Tafel Hoyerswerda	6
Fabrikstraße 50	Garnisonsplatz 4a	Ulrich-von-Hutten-Straße 31/33	C
02625 Bautzen	01917 Kamenz	02977 Hoyerswerda	
Tafel Bischofswerda	Tafel Radeberg		
Clara-Zetkin-Straße 6	DrRudolf-Friedrich-S	Straße 24	
01877 Bischofswerda	01454 Radeberg		



SANTÉ

6.1. Consultation uniquement sur présentation d'un bon de consultation médicale

En tant que demandeur d'asile en cours de procédure d'asile, avec une autorisation provisoire de séjour ou une tolérance de séjour, vous avez besoin d'un bon de consultation médicale pour vous rendre chez un médecin. Celui-ci vous est délivré par le Gesundheitsamt (Office de la santé).

Gesundheitsamt (Office de la santé) à Bautzen

Bahnhofstraße 5 02625 Bautzen

Téléphone: 03591 5251 53119, Téléphone: 03591 5251 53120, 03591 5251 53114

Délivrance de bons de consultation médicale:

Mardi et jeudi de 8h30 à 18h00

Gesundheitsamt (Office de la santé) à Kamenz

Macherstraße 55 01917 Kamenz

03591 5251 53103

Délivrance de bons de consultation médicale:

Du lundi au jeudi de 09h00 à 11h00 Mardi et jeudi de 13h00 à 15h00 vendredi de 09h00 à 10h00 Gesundheitsamt (Office de la santé) à Hoverswerda

Schlossplatz 2 02977 Hoyerswerda

Téléphone: 03591 5251 53001,

03591 5251 53122

Délivrance de bons de consultation médicale:

Du lundi au jeudi de 10h00 à 11h30 Mardi et jeudi de 14h00 à 16h00

Ce bon de consultation médicale indique le nombre de traitements ou leur durée. Pour d'autres prestations médicales ou vaccins, vous avez besoin d'un nouveau bon.

L'État ne prend pas en charge tous les soins médicaux, Vous avez droit aux prestations suivantes :

- traitement des maux et maladies aigus ou chroniques
- examens préventifs en cas de grossesse, prise en charge des frais d'accouchement et du suivi ultérieur
- vaccins obligatoires pour les enfants et examens préventifs
- · vaccins obligatoires pour les adultes

ATTENTION:

Si vous n'avez pas de bon de consultation médicale, les frais médicaux sont à votre charge.



Les frais de transport pour vous rendre à un rendez-vous médical ou à votre sortie de l'hôpital sont à votre charge.

Si vous ne pouvez pas vous rendre à un rendez-vous médical, veillez à l'annuler. Dans le cas contraire, vous pourriez devoir payer les frais occasionnés. Le délai pour obtenir un rendez-vous peut être de plusieurs mois chez certains médecins. C'est normal. Soyez patient.



6.2. Ambulances pour réfugiés

Si vous ne trouvez pas de médecin, vous pouvez vous faire examiner dans une ambulance pour réfugiés. Vous en trouverez dans les hôpitaux de Bautzen, Bischofswerda et Hoyerswerda.

Ambulances pour réfugiés

Hôpital de Bautzen Am Stadtwall 3 02625 Bautzen Hôpital de Bischofswerda

Kamenzer Straße 55 01877 Bischofswerda Hôpital de Hoyerswerda

Maria-Grollmuß-Straße 10 02977 Hoyerswerda



6.3. Hôpitaux

Hôpital de Bautzen Am Stadtwall 3 02625 Bautzen

Hôpital de Kamenz Nebelschützer Straße 40 01917 Bischofswerda Hôpital de Bischofswerda

Kamenzer Straße 55 01877 Bischofswerda

Hôpital de Radeberg Pulsnitzer Straße 60

01464 Radeberg

Hôpital de Hoyerswerda

Maria-Grollmuß-Straße 10 02977 Hoyerswerda



6.4. Services d'urgence

Urgences médicales

Téléphone: 116 117

Lundi, mardi et jeudi :de 18h00 à 8h00Mercredi et vendredi :de 12h00 à 8h00

Week-end et jours fériés : 24h/24



En cas d'urgence ou si vous tombez gravement malade en dehors des horaires d'accueil médical, vous pouvez appeler les urgences médicales.

En cas d'urgence, vous serez toujours pris en charge, même si vous n'avez pas de bon de consultation médicale.

Vous pouvez également appeler les services de secours dans les cas graves.

Réfléchissez toujours pour savoir s'il s'agit bien d'une urgence. En cas d'appel injustifié, les frais seront à votre charge.

Numéros d'urgence

Police 110
Services de secours 112
Pompiers 112
Centre anti-poison 0228 19240



6.5. Aide en situation de crise

Aide en situation de crise

Frauenschutzhaus (Maison de protection des femmes) Bautzen 03591 451 20 Interventionsstelle gegen häusliche Gewalt (Centre d'intervention contre les violences domestiques) 03591 2758 24 Kindersorgentelefon (Assistance téléphonique pour les enfants) 116111 Schwangerschaftsberatungsstelle (Centre de conseil en cas de grossesse) Bautzen 03591 4982 60 Schwangerschaftsberatungsstelle (Centre de conseil en cas de grossesse) Hoyerswerda 03591 5251 53111 Schwangerschaftsberatungsstelle (Centre de conseil en cas de grossesse) Kamenz 03578 374322 Schwangerschaftsberatung (Conseil en cas de grossesse) Radeberg 03591 5251 53107 Seelsorge evangelisch (Aumônerie évangélique) 0800 1110111 Seelsorge katholisch (Aumônerie catholique) 0800 1110222 Gleichstellungsbeauftragte des Landkreises Bautzen (Délégué à l'égalité de la circonscription de Bautzen) 03591 5251 87600



7. ENFANTS ET FAMILLE

La famille tient un rôle important en Allemagne et les enfants font l'objet d'une très grande protection.

IMPORTANT:

Tout type de violence à l'encontre des enfants représente un délit, y compris lorsque ce sont les parents qui frappent leurs enfants. Leur droit parental peut leur être retiré.

7.1. Éducation des enfants

En Allemagne, la plupart des mères et des pères s'occupent ensemble de l'éducation de leurs enfants. Généralement, après la naissance, les femmes retournent travailler. Par ailleurs, le père et la mère peuvent demander une période de disponibilité après la naissance de leur enfant. On appelle cela le congé parental.

7.2. Crèches et jardins d'enfants

En Allemagne, tout enfant âgé entre 1 et 6 ans peut être inscrit dans une crèche ou un jardin d'enfants. Votre enfant y établira rapidement des contacts avec d'autres enfants. Ensemble, ils joueront, mangeront, chanteront et découvriront le monde... tout en apprenant l'allemand en s'amusant.

Renseignez-vous à temps sur les places disponibles dans votre quartier car les délais peuvent parfois être longs. Vous pouvez obtenir d'autres informations directement auprès du jardin d'enfants, de la mairie de votre ville ou de votre commune, ou auprès du Jugendamt (Office pour la jeunesse).

L'inscription au jardin d'enfants est payante en Allemagne. Les frais sont pris en charge à la fois par les parents et l'État. Les repas de midi sont également payants. Si les parents n'ont que peu voire pas du tout de revenus, ils peuvent demander une aide financière.

Jugendamt (Office pour la jeunesse):

Demande d'aide financière pour une place au jardin d'enfants :

à Bautzenà Kamenzà HoyerswerdaBahnhofstraße 9Macherstraße 61Schloßplatz 202625 Bautzen01917 Kamenz02977 Hoyerswerda

Horaires d'accueil du public : Mardi et jeudi de 8h30 à 18h00

Jobcenter:

Demande d'aide financière pour les repas de midi au jardin d'enfants :

à Bautzenà Kamenzà HoyerswerdaKornmarkt 4Garnisonsplatz 5Albert-Einstein-Straße 4702625 Bautzen01917 Kamenz02977 Hoyerswerda03591 5251 4423403591 5251 4403503591 5251 44217

Horaires d'accueil du public : Mardi et jeudi de 8h30 à 18h00

Pour plus d'informations : www.jmd-pirna.de/arbeitshilfe/

7.3. Devoir de surveillance des parents

En tant que parent, vous avez l'obligation en Allemagne de protéger vos enfants contre tout dommage ou accident et de les surveiller (devoir de surveillance).

IMPORTANT:

En cas de manquement au devoir de surveillance, vous êtes passible d'une amende.





8. ÉCOLE

8.1. Scolarisation et enseignement obligatoire

En Allemagne, l'école est obligatoire pour tous les enfants à partir de 6 ans.

Vous devez vous assurer que votre enfant est toujours à l'heure à l'école. S'il est malade, prévenez l'école de son absence.

Le cours de natation fait partie de l'enseignement et est obligatoire pour les filles et les garçons.

Donnez tous les jours à votre enfant un petitdéjeuner à apporter à l'école. Cela l'aidera à apprendre.

IMPORTANT:

En tant que parent d'un enfant soumis à l'obligation de scolarité, vous devez veiller à ce que celui-ci soit assidu en classe. Dans le cas contraire, vous êtes passible d'une amende.



8.2. Consultation avant l'entrée à l'école

Avant d'entrer à l'école, votre enfant doit passer une visite médicale avec un médecin du Gesundheits-amt (Office de la santé). C'est lui qui décide si votre enfant est « apte » à aller à l'école.

8.3. Sächsische Bildungsagentur (Agence pour l'éducation de Saxe)

L'organisation de la scolarisation est assurée par la Sächsische Bildungsagentur (Agence pour l'éducation de Saxe). Cette autorité vous enverra un courrier de convocation à un entretien durant lequel il sera convenu entre autres de l'école dans laquelle votre enfant sera inscrit. En règle générale, votre enfant commencera par aller dans une classe préparatoire spéciale, où l'allemand seconde langue est enseigné (DaZ-Klassen).

Sächsische Bildungsagentur (Agence pour l'éducation de Saxe) Bautzen

Téléphone : 03591 6210 Otto-Nagel-Straße 1 02625 Bautzen



8.4. Aller à l'école à pied ou en bus

Avant d'envoyer votre enfant à l'école seul, allez-y ensemble pour repérer le trajet le plus sûr. Ensuite, il pourra faire ce trajet seul ou avec ses camarades de classe.

Si le trajet pour aller à l'école est plus long, il peut prendre le bus. Vous pouvez recevoir une aide financière pour cela.

Vous pouvez obtenir un formulaire de demande de transport scolaire auprès de l'école de votre enfant ou auprès des Bürgerämter (Centres d'accueil des citoyens) du Landratsamt (sous-préfecture) de Bautzen



à Bautzenà Kamenzà HoyerswerdaBahnhofstraße 9Macherstraße 55Schloßplatz 202625 Bautzen01917 Kamenz02977 Hoyerswerda

Horaires d'accueil du public :

Lundide 8h30 à 16h00Mardi et jeudide 8h30 à 18h00Mercredi et vendredide 8h30 à 13h00

8.5. Voyages scolaires, excursions et fêtes d'école

Les écoles allemandes organisent régulièrement des voyages scolaires, des excursions, des fêtes et des spectacles. En y participant, votre enfant découvre plein de nouvelles choses et apprend l'allemand plus rapidement.

Si les parents n'ont que peu ou pas du tout de revenus, ils peuvent demander une aide financière. Une aide financière est également envisageable pour les repas de midi pris à l'école.

Aide financière pour les excursions, les besoins scolaires et les repas de midi pris à l'école :

Landratsamt Bautzen – Bildung und Teilhabe Kornmarkt 4 02625 Bautzen

Contact: leistung-but@lra-bautzen.de

à Bautzen

Kornmarkt 4 02625 Bautzen 03591 5251 44234

Horaires d'accueil du public :

Mardi et jeudi de 8h30 à 18h00

à Kamenz

Garnisonsplatz 5 01917 Kamenz 03591 5251 44035

menz

Albert-Einstein-Straße 47 02977 Hoyerswerda 03591 5251 44217

à Hoyerswerda







9. EMPLOI ET PROFESSIONS

9.1. Stage, formation et travail

En tant que réfugié, vous n'avez pas le droit de travailler pendant les trois premiers mois suivant votre arrivée en Allemagne. Vous ne pouvez pas non plus faire de stage ou suivre une formation.

À partir du quatrième mois, vous pouvez débuter un emploi, un stage ou une formation.

Pour cela, il vous faut l'accord de l'Ausländeramt (Service des étrangers), qui vous délivre une autorisation de travail et l'inscrit sur votre passeport.

ATTENTION:

Si vous travaillez sans autorisation, vous êtes passible d'une amende ou d'une peine de prison.



Ausländeramt (Service des étrangers) à Kamenz

Macherstraße 55 01917 Kamenz

Horaires d'accueil du public :

Mardi et jeudi de 8h30 à 18h00 Téléphone : 03591 5251 34001

à Bautzen

Bahnhofstraße 18 02625 Bautzen



9.2. Bundesagentur für Arbeit (Agence fédérale pour l'emploi)

L'Agentur für Arbeit (Agence pour l'emploi) s'occupe de la gestion et de la promotion de l'emploi, de la formation et des stages en Allemagne. Elle est là pour vous aider à chercher un travail ou une formation adapté à vos besoins.

Tant que votre procédure d'asile ou votre tolérance de séjour n'est pas terminée, adressez-vous à cette agence.

Agentur für Arbeit (Agence pour l'emploi) de Bautzen

Neusalzaer Straße 2, 02625 Bautzen

Horaires d'ouverture : Du lundi au mercredi de 8h00 à 13h00

Jeudi de 8h00 à 13h00 et de 15h00 à 18h00

Agentur für Arbeit (Agence pour l'emploi) de Kamenz

Nordstraße 33, 01917 Kamenz

Horaires d'ouverture : Lundi et vendredi de 8h00 à 13h00

Mardi et mercredi sur rendez-vous

Jeudi de 8h00 à 13h00 et de 15h00 à 18h00

Agentur für Arbeit (Agence pour l'emploi) de Hoyerswerda

Albert-Einstein-Straße 47, 02977 Hoyerswerda

Horaires d'ouverture: Lundi et vendredi de 8h00 à 13h00

Mardi de 8h00 à 13h00 et de 15h00 à 18h00

Mercredi et jeudi sur rendez-vous

Agentur für Arbeit (Agence pour l'emploi) de Radeberg

Mühlstraße 3-4, 01454 Radeberg

Horaires d'ouverture: Mardi de 8h00 à 13h00

Agentur für Arbeit (Agence pour l'emploi) de Bischofswerda

Stolpener Straße 15, 01877 Bischofswerda

Horaires d'ouverture : Jeudi de 8h00 à 13h00 ; les autres jours, sur rendez-vous

Téléphone: 0800 4555 500

Informations: www.arbeitsagentur.de

E-mail: Bautzen. Asylsuchende-Fluechtlinge@arbeitsagentur.de

9.3. Reconnaissance des qualifications professionnelles

Si vous souhaitez postuler à des emplois en Allemagne, vérifiez d'abord que vos qualifications professionnelles sont reconnues en Allemagne. L'Informations- und Beratungsstelle Arbeitsmarkt Sachsen (IBAS - Centre d'information et de conseil sur le marché du travail de Saxe) est là pour vous informer et vous conseiller sur la reconnaissance de votre profession.

Informations- und Beratungsstelle Arbeitsmarkt Sachsen (IBAS - Centre d'information et de conseil sur le marché du travail de Saxe)

Weißeritzstr. 3 (Yenidze), 01067 Dresden

Téléphone: 0351 43707 040
E-mail: anerkennung@exis.de
www.netzwerk-iq-sachsen.de/anerkennung





10. MOBILITÉ

10.1. Transports publics

Si vous souhaitez vous déplacer avec les transports publics (train, tramway et bus), attention aux points suivants :

- Achetez un ticket à l'automate, au guichet ou en ligne. Dans certains trains, il est possible d'acheter un ticket auprès du contrôleur.
- Avant de monter, demandez ou vérifiez si vous devez composter votre ticket sur le quai ou à bord.

ATTENTION:

Vous devez toujours acheter un titre de transport!



Si vous voyagez sans titre de transport valide ou composté, cela peut être considéré comme de la fraude, ce qui est passible d'une amende élevée.

Vous pouvez acheter des tickets en ligne sur les sites suivants :

- · www.zvon.de. www.bahn.de
- www.trilex.de
- · www.vvo-online.de

ATTENTION:

Dans les transports publics (bus, train ou tramway), on cède généralement sa place assise aux personnes âgées, aux personnes malades et aux femmes enceintes.



Soyez poli et levez-vous si quelqu'un a plus besoin de s'asseoir que vous.

10.2. Circuler à vélo

Vous n'avez pas besoin de permis de conduire pour circuler à vélo. Le code de la route s'applique cependant aussi aux cyclistes.

Avant de circuler à vélo, vérifiez le fonctionnement de vos feux et de vos freins.

ATTENTION:

Conduire la nuit sans phares ou griller un feu rouge est passible d'une amende. Il est aussi interdit de téléphoner en vélo.



10.3. Circuler en voiture ou en moto

Les personnes souhaitant circuler en voiture ou en moto doivent posséder un permis valide et les papiers du véhicule et toujours les avoir sur eux lorsqu'ils circulent. La voiture ou la moto doit être assurée et sûre.

10.4. Permis de conduire étrangers

Les permis de conduire délivrés à l'étranger ne sont valables que sous certaines conditions. Les permis de conduire de pays hors UE ne sont valides que six mois après l'arrivée. Au bout de 6 mois, un permis de conduire délivré à l'étranger ne peut être échangé qu'après la réussite d'un examen de conduite théorique et pratique conforme au droit allemand.

Les permis de conduire délivrés dans un des pays de l'UE sont acceptés sans restriction en Allemagne.

ATTENTION:

Conduire sans permis valide est un acte répressible en Allemagne.



Les bébés et les enfants doivent obligatoirement être transportés dans des sièges adaptés.

L'utilisation du kit mains libres est obligatoire pour téléphoner.

Il est interdit de conduire en état d'ivresse ou sous l'emprise de stupéfiants.





11. DÉCISION SUR LA PROCÉDURE D'ASILE

C'est le Bundesamt für Migration und Flüchtlinge (BAMF - Office fédéral pour la migration et les réfugiés) qui est chargé de donner une réponse positive ou négative à votre demande d'asile. Vous recevrez cette réponse par écrit. Cette décision met fin à votre procédure d'asile.

Deux situations sont possibles:

1. Votre statut est reconnu. Vous recevez un titre de séjour.

Contactez immédiatement l'Ausländeramt (Service des étrangers) et informez-le de la décision du BAMF. Après six semaines environ, vous recevrez un courrier de convocation pour la prise de vos empreintes. Ce délai est prescrit par la loi. La fabrication du titre de séjour électronique (carte à puce) n'est lancée qu'après la prise des empreintes et peut également durer plusieurs semaines.

2. Votre demande d'asile a été refusée.

Vous bénéficiez d'une tolérance de séjour jusqu'à ce que vous quittiez l'Allemagne. Une tolérance de séjour n'est pas un titre de séjour. L'Ausländeramt (Service des étrangers) vous fournira toutes les informations nécessaires sur votre séjour.

Ausländeramt (Service des étrangers) à Kamenz

Macherstraße 55 01917 Kamenz

Horaires d'accueil du public :

Mardi et jeudi de 8h30 à 18h00 Téléphone : 03591 5251 34001

à Bautzen

Bahnhofstraße 18 02625 Bautzen





12. VOTRE STATUT DE RÉFUGIÉ EST RECONNU. QU'EST-CE QUI CHANGE ?

12.1. Se loger en tant que réfugié reconnu

Lorsque votre statut de réfugié est reconnu, vous devez quitter le foyer et devez donc vous mettre rapidement à la recherche d'un logement.

Vous pouvez choisir d'habiter où vous voulez dans la circonscription de Bautzen ou dans l'État libre de Saxe. Vous ne pouvez déménager à l'extérieur de l'État libre de Saxe que dans certains cas exceptionnels. L'Ausländeramt (Service des étrangers) est là pour répondre à vos questions.

Si vous avez déjà un logement, l'Ausländeramt (Service des étrangers) contrôle que vous pouvez bien y rester. Pour cela, le contrat de location doit être à votre nom. En cas d'échec, vous devez chercher un nouveau logement.

Vous trouverez des annonces de logements :

- · dans les villes ou les communes
- · dans les quotidiens ou les journaux de petites annonces
- · sur les sites Web immobiliers
- · avec l'aide d'un agent immobilier

Tant que vous n'avez pas de revenus, vos coûts de logement sont pris en charge par le Jobcenter. Le montant autorisé du logement et sa taille sont préalablement définis. Avant la signature du contrat de location, vous devez obtenir l'autorisation du Jobcenter.

Jobcenter à Bautzen

Kornmarkt 4 02625 Bautzen 03591 5251 43900

à Kamenz

Garnisonsplatz 5 01917 Kamenz 03591 5251 43903

à Hoyerswerda

Albert-Einstein-Straße 47 02977 Hoyerswerda 03591 5251 43902



Horaires d'accueil du public : Mardi et jeudi de 8h30 à 18h00

Vous avez un délai de deux semaines après votre déménagement pour déclarer votre changement de domicile auprès de **l'Einwohnermeldebehörde (Service de déclaration de domicile)** (voir 2.3).

12.2. Argent pour les réfugiés reconnus

Si vous n'avez pas de revenus propres, vous pouvez faire une demande d'aide de l'État pour subvenir à vos besoins.

Dans ce cas, c'est le Jobcenter qui est votre interlocuteur.

Jobcenter à Bautzen

Kornmarkt 4 02625 Bautzen 03591 5251 43900

à Kamenz

Garnisonsplatz 5 01917 Kamenz 03591 5251 43903

à Hoyerswerda

Albert-Einstein-Straße 47 02977 Hoyerswerda 03591 5251 43902



Horaires d'accueil du public : Mardi et jeudi de 8h30 à 18h00

12.3. Santé pour les réfugiés reconnus

Vous n'avez plus de besoin de bon de consultation médicale pour vous rendre chez le médecin.

Une fois que votre statut de réfugié est reconnu, vous recevez une carte d'assurance maladie, que vous pouvez demander à la caisse d'assurance maladie de votre choix.

12.4. Travailler en tant que réfugié reconnu

Une fois que votre statut de réfugié est reconnu, vous devez chercher un emploi par vos propres moyens.

Le Jobcenter est là pour vous aider et met à votre disposition des offres d'emploi, des stages et des opportunités de formation.

Jobcenter à Bautzen

Kornmarkt 4 02625 Bautzen 03591 5251 43900

Horaires d'accueil du public : Mardi et jeudi de 8h30 à 18h00

à Kamenz

Garnisonsplatz 5 01917 Kamenz 03591 5251 43903

à Hoyerswerda

Albert-Einstein-Straße 47 02977 Hoyerswerda 03591 5251 43902







13. CONSEIL EN VUE DU RETOUR

Si vous ne souhaitez plus demander l'asile en Allemagne, vous pouvez à tout moment regagner votre pays d'origine par vos propres moyens.

Ausländeramt (Service des étrangers) : Conseil en vue du retour volontaire

à Kamenz

à Bautzen

Macherstraße 55 01917 Kamenz Bahnhofstraße 18 02625 Bautzen

Téléphone: 03591 5251 34121

03591 5251 34120 et 03591 5251 34116

Si vous n'êtes pas en mesure de payer vous-même votre voyage pour rentrer, vous pouvez bénéficier d'une aide financière.

Autres informations du BAMF :



Informations sur votre départ d'Allemagne pour regagner votre pays d'origine et sur les aides au retour volontaire :





APPLICATION WILLKOMMEN - TÉLÉCHARGEMENT GRATUIT



Sie möchten sich hier einleben? Die App "Ankommen" hilft Ihnen dabei. Sie ist ein Wegbegleiter für Ihre ersten Wochen in Deutschland und bietet Informationen zum Asylverfahren, zu Ausbildung und Arbeit sowie zum Leben in Deutschland. Außerdem können Sie mit der App Deutsch lernen.

You want to settle in here? The "Ankommen" ("Arrival") app can help you. It is your companion during your first weeks in Germany and provides information on the asylum procedure, vocational training, work and living in Germany. In addition you can learn German with the app.

Vous souhaitez vous intégrer ici ? L'appli « Ankommen » (« Arriver ») est là pour vous y aider. Elle vous accompagnera tout au long de vos premières semaines en Allemagne et vous fournira des informations sur la procédure de demande d'asile, sur la formation et le travail ainsi que sur la vie en Allemagne. Vous pouvez également apprendre l'allemand avec cette appli.

ن دید؟ الیلدکیشنند دشاع اجندر ایی دگنید به زهمیخوا "Ankommen" به شم ددر این را ۱ د. در همید میرای هفت دهای مااق ل او تتن این امهادر آ ایلیکیشن هست و اطلاعاشم مهرا اتنی در زمیند پخه روناهندگی، و ش آمهوز کر و اهمچندگمنین زمی ن در اخ امهادر آئیر آن دد. څلاوهن قرار میداترای اماوسط این ایلیکیشن آذیدنو آئمینی بریدگد بایی

إذاً هل ترغب بالاستقرار هنا؟ يساعدك تطبيقنا Ankommen في الاستقرار بالبداية، وسيكون رفيق دربك في أسابيعك الأولى في ألمانيا، حيث يوفر لك المعلومات حول نظام اللجوء، التعليم والعمل وعن الحياة في ألمانيا. كما يتيح لك التطبيق تعلم اللغة الألمانية.

Free app download: www.ankommenapp.de





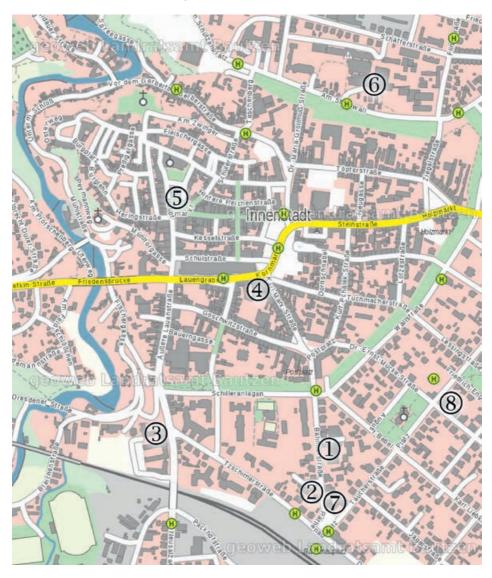
ANNEXE

Liste des organismes d'aide

Ville	Nom de l'organisme	E-mail / Site Internet	Adresse / Téléphone
Bautzen	Bürgerbündnis Bautzen bleibt bunt (Association pro- mouvant la culture d'accueil des réfugiés dans la région)	www.bautzenbleibtbunt.de info@bautzenbleibtbunt.de paten@bautzenbleibtbunt.de	Bautzen bleibt bunt c/o Steinhaus e. V. Steinstraße 37 02625 Bautzen Mobile: 0171 9792 101 Horaires d'accueil du public: Jeudi de 15h00 à 17h00
Bautzen	Leuchtturm Majak e.V. Bautzen (Aide en matière d'intégration, conseils généraux)	leuchtturm-majak@gmx.de	Otto-Nagel-Str. 1 02625 Bautzen Tél.: 03591 596 90 94
Bischofs- werda	Mosaika e. V. Bischofswerda (Projets de promo- tion des relations interculturelles)	mosaikabiw@gmail.com	Ernst-Thälmann-Str. 3 01877 Bischofswerda Tél.: 03594 7175 656
Bischofs- werda	Bündnis BIW (Conseil aux réfugiés)	www.bischofswerda.de martina.jordan@bischofs- werda.de	Initiative BIW c/o Stadtverwaltung Bischofswerda Altmarkt 1 01877 Bischofswerda Horaires d'accueil du public (café-rencontre): Lundi de 16h00 à 18h00
Großröhrs- dorf, Pulsnitz, Ohorn et Lichtenberg	Bündnis Bunte Westlausitz (Association de pro- motion des relations interculturelles)	www.buntewestlausitz.word- press.com Bunte_Westlausitz@gmx.de	Bündnis Bunte Westlausitz Postfach 1117 01897 Großröhrsdorf
Haselbachtal	Initiative Haselbachtal hilft (Aide à l'intégration des réfugiés)	www.haselbachtalhilft.word- press.com haselbachtal.hilft@gmx.de	Gemeindeverwaltung Haselbachtal z. Hd. Initiative Haselbachtal hilft Schulstraße 7a 01920 Haselbachtal

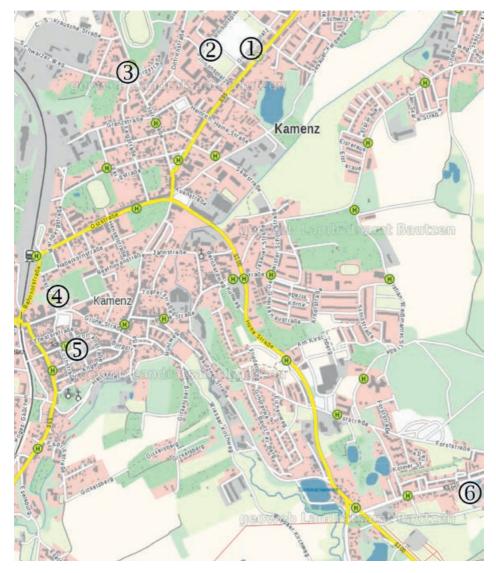
Ville	Nom de l'organisme	E-mail / Site Internet	Adresse / Téléphone
Hoyerswerda	Bürgerbündnis Hoyerswerda hilft mit Herz (Asso- ciation d'aide aux réfugiés et de promo- tion de la tolérance)	www.hoyerswerda- hilft-mit-herz.de BB-Hoy-hilft@t-online.de	Dillinger Straße 1 02977 Hoyerswerda Horaires d'accueil du public : Mardi de 10h00 à 12h00
Kamenz	Bündnis für Humanität und Toleranz (Asso- ciation encourageant l'humanité et la tolérance)	www.buendnis-kamenz.de buendniskamenz@gmx.de	Bündnis für Humanität und Toleranz Contact Richard Boes Stadttheater Kamenz Pulsnitzer Straße 11 01917 Kamenz Horaires d'accueil du public: Lundi de 15h00 à 16h00
Neukirch / Lausitz	Valtenbergwich- tel e.V. (Activités culturelles pour les enfants et les adoles- cents)	www.valtenbergwichtel.de tilo.moritz@valtenbergwichtel. de	Valtenbergwichtel e. V. Forstweg 5 01904 Neukirch
Pulsnitz	(Association promoti-	pulsnitz.miteinander.fuerein- ander@outlook.de	Pulsnitz - Miteinander - Füreinander c/o Kirchgemeinde Pulsnitz Kirchplatz 1 01896 Pulsnitz
Radeberg	Radeberger Land hilft (Aide et soutien des réfugiés)	www.buendnis-radeberger- land-hilft.de info@buendnis-radeberger- land-hilft.de	c/o Stadtverwaltung Radeberg Am Markt 19 01454 Radeberg
Wehrsdorf	blickKONTAKT Wehrsdorf (Soutien des deman- deurs d'asile)	gross.wehrsdorf@web.de	Groupe blickKONTAKT Katharina & Heino Groß Dresdener Str. 33 02689 Sohland

PLAN DE LA VILLE DE BAUTZEN



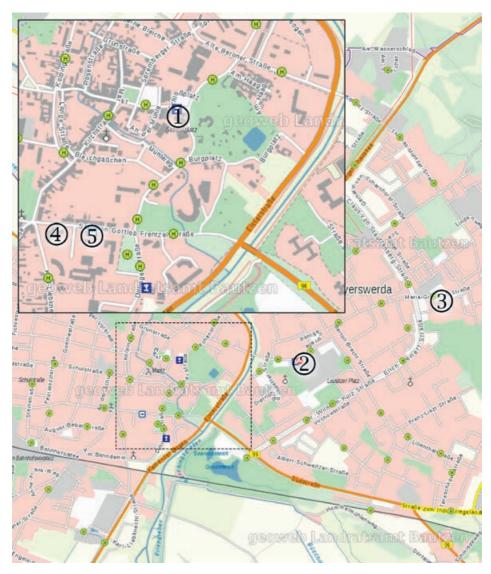
- 1. Landratsamt (sous-préfecture) de Bautzen, Bahnhofstraße 9 (caisse)
- 2. Ausländeramt (Service des étrangers) de Bautzen, Bahnhofstraße 18
- 3. Agentur für Arbeit (Agence pour l'emploi), Neusalzaer Straße 2
- 4. Jobcenter, Kornmarkt 4
- 5. Meldeamt Stadtverwaltung (Service de déclaration de la municipalité), Innere Lauenstraße 1
- 6. Hôpital de Bautzen, Am Stadtwall 3
- 7. Police, Bahnhofstraße 21
- 8. Sozialamt (Service social) de Bautzen, Taucherstraße 23

PLAN DE LA VILLE DE KAMENZ



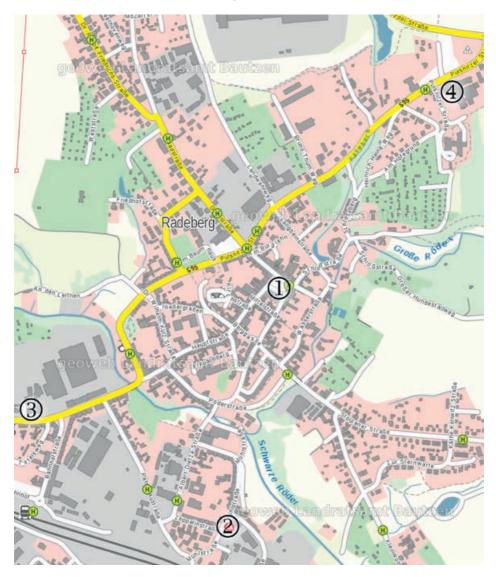
- 1. Landratsamt (sous-préfecture) de Kamenz, Macherstraße 55
- 2. Jobcenter, Garnisonsplatz 5
- 3. Agentur für Arbeit (Agence pour l'emploi), Nordstraße 33
- 4. Police, Poststraße 4
- 5. Meldeamt Stadtverwaltung (Service de déclaration de la municipalité) de Kamenz, Markt 1
- 6. Hôpital de Kamenz, Nebelschützer Straße 40

PLAN DE LA VILLE DE HOYERSWERDA



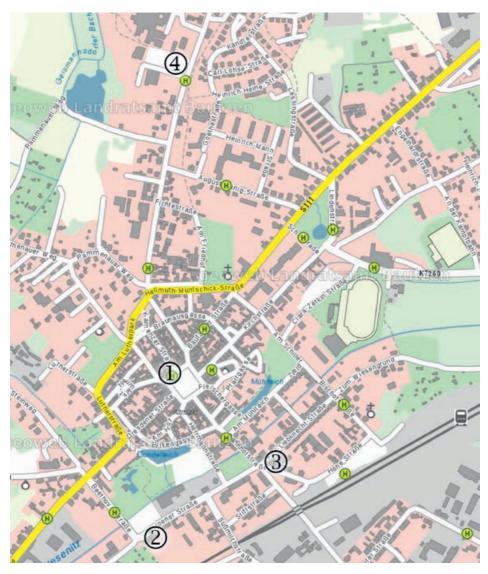
- Landratsamt (sous-préfecture) de Hoyerswerda, Gesundheitsamt (Office de la santé), Schloßstraße 2
- 2. Agentur für Arbeit (Agence pour l'emploi) et Jobcenter, Albert-Einstein-Straße 47
- 3. Hôpital d'Hoyerswerda, Maria-Grollmuß-Straße 10
- 4. Meldeamt Stadtverwaltung (Service de déclaration de la municipalité) d'Hoyerswerda, Salomon-Gottlob-Frenzel-Straße 1
- 5. Police, Salomon-Gottlob-Frenzel-Straße 3

PLAN DE LA VILLE DE RADEBERG



- 1. Meldeamt Stadtverwaltung (Service de déclaration de la municipalité) de Radeberg, Markt 17–19
- 2. Agentur für Arbeit (Agence pour l'emploi), Mühlstraße 3
- 3. Police, Dresdener Straße 8
- 4. Hôpital de Radeberg, Pulsnitzer Straße 60

PLAN DE LA VILLE DE BISCHOFSWERDA



- 1. Meldeamt Stadtverwaltung (Service de déclaration de la municipalité) de Bischofswerda, Altmarkt 1
- 2. Agentur für Arbeit (Agence pour l'emploi), Stolpener Straße 15
- 3. Police, Bahnhofstraße 23
- 4. Hôpital, Kamenzer Straße 55

NOTES	

NOTES			



MENTIONS LÉGALES

Éditeur et rédaction

Landratsamt Bautzen
– Büro Landrat –
Bahnhofstraße 9
02625 Bautzen

Téléphone: +49 (0) 3591 5251 80100 E-mail: buero-lr@lra-bautzen.de

Graphisme et impression

S-PRINT Digitaler Druck GmbH Adam-Ries-Straße 16 09456 Annaberg-Buchholz

Crédits photos

